

DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

Nouvel aéroport de Mayotte doté d'une piste longue adaptée aux vols long-courriers

Site d'extraction de matériaux Mlima Mahojani Etude géotechnique - Mission G2-PRO



Bordereau des prix unitaires et forfaitaires (BPUF)

N° Prix	Désignation du prix et prix unitaire / forfaitaire en toutes lettres (Hors taxes)	Prix en chiffres H.T.
1. DISPOSITIONS GENERALES		
1.1	Management / Préparation des missions Ce prix rémunère au forfait les prestations décrites à l'article 1.7 du CCTP. Le Forfait :	
1.2	Opérations préalables aux reconnaissances Ce prix rémunère au forfait les prestations décrites à l'article 3.1 du CCTP. Le Forfait :	
2. RELEVES IN SITU		
2.1	Relevés piézométriques Ce prix rémunère au trimestre les prestations décrites à l'article 3.8.1 du CCTP. Le trimestre :	
3. INVESTIGATIONS GEOPHYSIQUES		
3.1	Profils sismiques en réfraction / MASW 120 m	
3.1.1	Amenée / repli du personnel et du matériel Ce prix rémunère au forfait les prestations décrites à l'article 3.2.1.1 du CCTP. Le Forfait :	
3.1.2	Profils sismiques en réfraction en terrain pentu Ce prix rémunère à l'unité par profil de 120 mètres les prestations décrites à l'article 3.2.1.2 du CCTP. L'Unité :	

N° Prix	Désignation du prix et prix unitaire / forfaitaire en toutes lettres (Hors taxes)	Prix en chiffres H.T.
3.2	Imagerie de paroi optique et acoustique (BHTV + OPTV)	
3.2.1	Amenée / repli du personnel et du matériel (y compris les mises en station) Ce prix rémunère au forfait les prestations décrites à l'article 3.2.2.1 du CCTP. Le Forfait :	
3.2.2	Imagerie de paroi optique et acoustique (BHTV + OPTV) Ce prix rémunère au mètre linéaire les prestations décrites à l'article 3.2.2.2 du CCTP. Le mètre linéaire :	
3.3	Microsismique en forage	
3.3.1	Amenée / repli du personnel et du matériel de microsismique pour toute la durée des reconnaissances (y compris les mises en station) Ce prix rémunère au forfait les prestations décrites à l'article 3.2.3.1 du CCTP. Le Forfait :	
3.3.2	Diagraphie microsismique Ce prix rémunère au mètre linéaire les prestations décrites à l'article 3.2.3.2 du CCTP. Le mètre linéaire :	
4. PISTES D'ACCES / PLATEFORMES SONDAGE		
4.1	Amenée / repli du personnel et du matériel Ce prix rémunère au forfait les prestations décrites à l'article 3.3.1 du CCTP. Le Forfait :	

N° Prix	Désignation du prix et prix unitaire / forfaitaire en toutes lettres (Hors taxes)	Prix en chiffres H.T.
4.2	Réalisation et reprise des pistes d'accès	
4.2.1	Défrichement / Dégagement des emprises Ce prix rémunère au mètre carré les prestations décrites à l'article 3.3.2 du CCTP. Le mètre carré :	
4.2.2	Abattage / dessouchage d'arbres Ce prix rémunère à l'unité les prestations décrites à l'article 3.3.3 du CCTP. L'unité :	
4.2.3	Déblais Ce prix rémunère au mètre cube les prestations décrites à l'article 3.3.4 du CCTP. Le mètre cube :	
4.2.4	Remblais issus des déblais Ce prix rémunère au mètre cube les prestations décrites à l'article 3.3.5 du CCTP. Le mètre cube :	
4.2.5	Fourniture et mise en œuvre buse annelée diam 600 Ce prix rémunère au mètre linéaire les prestations décrites à l'article 3.3.6 du CCTP. Le mètre linéaire :	
4.2.6	Fourniture et mise en œuvre GNT 0/31,5 Ce prix rémunère à la tonne les prestations décrites à l'article 3.3.6 du CCTP. La tonne :	

N° Prix	Désignation du prix et prix unitaire / forfaitaire en toutes lettres (Hors taxes)	Prix en chiffres H.T.
4.2.7	Fourniture et mise en œuvre ciment Ce prix rémunère à la tonne les prestations décrites à l'article 3.3.6 du CCTP. La tonne :	
5. INVESTIGATIONS SONDAGES		
5.1	Amenée / repli du personnel et du matériel Ce prix rémunère au forfait les prestations décrites à l'article 3.5 du CCTP. Le Forfait :	
5.2	Sondage à la pelle mécanique Ce prix rémunère à l'unité les prestations décrites à l'article 3.4 du CCTP. L'unité :	
5.3	Sondages destructifs	
5.3.1	Mise en station Ce prix rémunère à l'unité pour chaque point de sondage les prestations décrites à l'article 3.6 du CCTP. L'unité :	
5.3.2	Sondage destructif de 0 à 10 m de profondeur Ce prix rémunère au mètre linéaire les prestations décrites aux articles 3.7.1 et 3.7.2 du CCTP. Le mètre linéaire :	

N° Prix	Désignation du prix et prix unitaire / forfaitaire en toutes lettres (Hors taxes)	Prix en chiffres H.T.
5.3.3	Sondage destructif de 10 à 20 m de profondeur Ce prix rémunère au mètre linéaire les prestations décrites aux articles 3.7.1 et 3.7.2 du CCTP. Le mètre linéaire :	
5.3.4	Sondage destructif de 20 à 30 m de profondeur Ce prix rémunère au mètre linéaire les prestations décrites aux articles 3.7.1 et 3.7.2 du CCTP. Le mètre linéaire :	
5.3.5	Sondage destructif de 30 à 40 m de profondeur Ce prix rémunère au mètre linéaire les prestations décrites aux articles 3.7.1 et 3.7.2 du CCTP. Le mètre linéaire :	
5.3.6	Sondage destructif de 40 à 50 m de profondeur Ce prix rémunère au mètre linéaire les prestations décrites aux articles 3.7.1 et 3.7.2 du CCTP. Le mètre linéaire :	
5.3.7	Sondage destructif de 50 à 60 m de profondeur Ce prix rémunère au mètre linéaire les prestations décrites aux articles 3.7.1 et 3.7.2 du CCTP. Le mètre linéaire :	
5.3.8	Sondage destructif de 60 à 70 m de profondeur Ce prix rémunère au mètre linéaire les prestations décrites aux articles 3.7.1 et 3.7.2 du CCTP. Le mètre linéaire :	

N° Prix	Désignation du prix et prix unitaire / forfaitaire en toutes lettres (Hors taxes)	Prix en chiffres H.T.
5.4	Sondages carottés	
5.4.1	Mise en station Ce prix rémunère à l'unité pour chaque point de sondage les prestations décrites à l'article 3.6 du CCTP. L'unité :	
5.4.2	Sondage carotté de 0 à 10 m de profondeur Ce prix rémunère au mètre linéaire les prestations décrites aux articles 3.7.1 et 3.7.3 du CCTP. Le mètre linéaire :	
5.4.3	Sondage carotté de 10 à 20 m de profondeur Ce prix rémunère au mètre linéaire les prestations décrites aux articles 3.7.1 et 3.7.3 du CCTP. Le mètre linéaire :	
5.4.4	Sondage carotté de 20 à 30 m de profondeur Ce prix rémunère au mètre linéaire les prestations décrites aux articles 3.7.1 et 3.7.3 du CCTP. Le mètre linéaire :	
5.4.5	Sondage carotté de 30 à 40 m de profondeur Ce prix rémunère au mètre linéaire les prestations décrites aux articles 3.7.1 et 3.7.3 du CCTP. Le mètre linéaire :	

N° Prix	Désignation du prix et prix unitaire / forfaitaire en toutes lettres (Hors taxes)	Prix en chiffres H.T.
5.4.6	Sondage carotté de 40 à 50 m de profondeur Ce prix rémunère au mètre linéaire les prestations décrites aux articles 3.7.1 et 3.7.3 du CCTP. Le mètre linéaire :	
5.4.7	Sondage carotté de 50 à 60 m de profondeur Ce prix rémunère au mètre linéaire les prestations décrites aux articles 3.7.1 et 3.7.3 du CCTP. Le mètre linéaire :	
5.4.8	Sondage carotté de 60 à 70 m de profondeur Ce prix rémunère au mètre linéaire les prestations décrites aux articles 3.7.1 et 3.7.3 du CCTP. Le mètre linéaire :	
5.4.9	Sondage carotté de 70 à 80 m de profondeur Ce prix rémunère au mètre linéaire les prestations décrites aux articles 3.7.1 et 3.7.3 du CCTP. Le mètre linéaire :	
5.4.10	Sondage carotté de 80 à 90 m de profondeur Ce prix rémunère au mètre linéaire les prestations décrites aux articles 3.7.1 et 3.7.3 du CCTP. Le mètre linéaire :	
5.4.11	Sondage carotté de 90 à 100 m de profondeur Ce prix rémunère au mètre linéaire les prestations décrites aux articles 3.7.1 et 3.7.3 du CCTP. Le mètre linéaire :	

N° Prix	Désignation du prix et prix unitaire / forfaitaire en toutes lettres (Hors taxes)	Prix en chiffres H.T.
5.4.12	Sondage carotté de 100 à 110 m de profondeur Ce prix rémunère au mètre linéaire les prestations décrites aux articles 3.7.1 et 3.7.3 du CCTP. Le mètre linéaire :	
5.4.13	Tube piézométrique ouvert Ce prix rémunère au mètre linéaire les prestations décrites à l'article 3.7.4 du CCTP. Le mètre linéaire :	
5.4.14	Sonde piézométrique avec enregistrement continu Ce prix rémunère à l'unité les prestations décrites à l'article 3.7.5 du CCTP. L'unité :	
5.4.15	Fourniture et équipement piézomètre d'un capteur CPI Ce prix rémunère à l'unité les prestations décrites à l'article 3.7.5 du CCTP. L'unité :	
5.5	Essais de perméabilité	
5.5.1	Essai Lugeon Ce prix rémunère à l'unité les prestations décrites à l'article 3.8.2 du CCTP. L'unité :	
5.5.2	Essai Lefranc Ce prix rémunère à l'unité les prestations décrites à l'article 3.8.2 du CCTP. L'unité :	

N° Prix	Désignation du prix et prix unitaire / forfaitaire en toutes lettres (Hors taxes)	Prix en chiffres H.T.
5.5.3	Essai Nasberg Ce prix rémunère à l'unité les prestations décrites à l'article 3.8.2 du CCTP. L'unité :	
6. ESSAIS EN LABORATOIRE		
6.1	Granulométrie Ce prix rémunère à l'unité l'essai défini au 3.9 du CCTP. L'unité :	
6.2	Teneur en eau pondérale Ce prix rémunère à l'unité l'essai défini au 3.9 du CCTP. L'unité :	
6.3	Valeur au bleu Ce prix rémunère à l'unité l'essai défini au 3.9 du CCTP. L'unité :	
6.4	Masse volumique par pesée hydrostatique Ce prix rémunère à l'unité l'essai défini au 3.9 du CCTP. L'unité :	
6.5	Essai Los Angeles Ce prix rémunère à l'unité l'essai défini au 3.9 du CCTP. L'unité :	

N° Prix	Désignation du prix et prix unitaire / forfaitaire en toutes lettres (Hors taxes)	Prix en chiffres H.T.
6.6	Essai MDE ou MDA Ce prix rémunère à l'unité l'essai défini au 3.9 du CCTP. L'unité :	
6.7	Essai de fragmentabilité FR Ce prix rémunère à l'unité l'essai défini au 3.9 du CCTP. L'unité :	
6.8	Essai de dégradabilité DG Ce prix rémunère à l'unité l'essai défini au 3.9 du CCTP. L'unité :	
6.9	Essai d'abrasivité Cherchar Ce prix rémunère à l'unité l'essai défini au 3.9 du CCTP. L'unité :	
6.10	Vitesse des ondes ultrasonores sur échantillon de roche Ce prix rémunère à l'unité l'essai défini au 3.9 du CCTP. L'unité :	
6.11	Essai proctor IPI Ce prix rémunère à l'unité l'essai défini au 3.9 du CCTP. L'unité :	

N° Prix	Désignation du prix et prix unitaire / forfaitaire en toutes lettres (Hors taxes)	Prix en chiffres H.T.
6.12	Essai de résistance en compression simple sur roche Ce prix rémunère à l'unité l'essai défini au 3.9 du CCTP. L'unité :	
6.13	Essai de résistance en traction indirecte (« Brésilien ») sur roche Ce prix rémunère à l'unité l'essai défini au 3.9 du CCTP. L'unité :	
6.14	Masse volumique apparente Ce prix rémunère à l'unité l'essai défini au 3.9 du CCTP. L'unité :	
6.15	Limites d'Atterberg Ce prix rémunère à l'unité l'essai défini au 3.9 du CCTP. L'unité :	
6.16	Teneur en matières organiques Ce prix rémunère à l'unité l'essai défini au 3.9 du CCTP. L'unité :	
6.17	Sédimentométrie Ce prix rémunère à l'unité l'essai défini au 3.9 du CCTP. L'unité :	

N° Prix	Désignation du prix et prix unitaire / forfaitaire en toutes lettres (Hors taxes)	Prix en chiffres H.T.
6.18	Perméabilité à l'œdomètre Ce prix rémunère à l'unité l'essai défini au 3.9 du CCTP. L'unité :	
6.19	Cisaillement rectiligne CD Ce prix rémunère à l'unité l'essai défini au 3.9 du CCTP. L'unité :	
6.20	Résistance au cisaillement sur EI : essai triaxial cu+u Ce prix rémunère à l'unité l'essai défini au 3.9 du CCTP. L'unité :	
6.21	Résistance au cisaillement sur joint ou fracture rocheuse Ce prix rémunère à l'unité l'essai défini au 3.9 du CCTP. L'unité :	
6.22	Essai de consolidation à l'œdomètre Ce prix rémunère à l'unité l'essai défini au 3.9 du CCTP. L'unité :	
6.23	Analyse pétrologique / minéralogique Ce prix rémunère à l'unité l'essai défini au 3.9 du CCTP. L'unité :	

N° Prix	Désignation du prix et prix unitaire / forfaitaire en toutes lettres (Hors taxes)	Prix en chiffres H.T.
6.24	Coup de soleil des basaltes Ce prix rémunère à l'unité l'essai défini au 3.9 du CCTP. L'unité :	
6.25	Essais d'aptitude d'un matériau au traitement Ce prix rémunère à l'unité l'essai défini aux articles 2.4.3 et 3.9 du CCTP. L'unité :	
6.26	Confection de 2 éprouvettes de sol traité (CaO et/ou liant hydraulique), une pour mesure d'IPI et l'autre pour mesure de CBR après 4 jours d'immersion Ce prix rémunère à l'unité de série comprenant 2 éprouvettes les prestations définies aux articles 2.4.3 et 3.9 du CCTP. L'unité :	
6.27	Essai pH (point de fixation de la chaux) Ce prix rémunère à l'unité l'essai défini aux articles 2.4.3 et 3.9 du CCTP. L'unité :	
6.28	Fabrications, cure (2, 7, 28 jours ou 60 jours) et essais sur un lot de 3 éprouvettes 10x20, pour la mesure de la résistance à la compression Rc Ce prix rémunère à l'unité de série comprenant 3 éprouvettes les prestations définies aux articles 2.4.3 et 3.9 du CCTP. L'unité :	

N° Prix	Désignation du prix et prix unitaire / forfaitaire en toutes lettres (Hors taxes)	Prix en chiffres H.T.
6.29	Fabrication, cure (28 ou 90 jours) et essai sur une série de 3 éprouvettes 10x10, pour la mesure de la résistance en traction indirecte Rit et du module d'élasticité Eit Ce prix rémunère à l'unité de série comprenant 3 éprouvettes les prestations définies aux articles 2.4.3 et 3.9 du CCTP. L'unité :	
6.30	Prélèvement d'eau pour analyse chimique et pour fabrication des éprouvettes de sols traité en laboratoire (10 litres) - y compris analyse chimique de l'eau Ce prix rémunère à l'unité de prélèvement d'eau les prestations définies aux articles 2.4.3 et 3.9 du CCTP. L'unité :	
7. ETUDES GEOTECHNIQUES		
7.1	Etude G2 PRO Ce prix rémunère au forfait l'étude défini à l'article 2.5 du CCTP. Le Forfait :	

